

**Zeitschrift:** Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Numismatische Gesellschaft

**Band:** 4-6 (1953-1956)

**Heft:** 21

  

**Artikel:** Un essai inédit d'Augustin Dupré

**Autor:** Kraft, Raoul

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-170483>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

gründungen gelöst werden. Es gilt dabei vor allem, die Pläne Caesars und deren politisch-militärischen Hintergründe herauszuarbeiten. Nur so wird eine Entscheidung möglich sein, ob Nyon bereits kurz nach der Eroberung Galliens gegründet worden ist und ob wir es mit einer Kolonie von militärischen Veteranen oder einer solchen von zivilen Siedlern zu tun haben<sup>7</sup>. Der Name Equestris läßt beide Deutungen zu<sup>8</sup>. Literarische Quellen besitzen wir keine, und auch die bisherigen archäologischen Funde helfen nicht weiter.

Die vorliegenden Münzen sind auch deshalb interessant, weil sie nicht in den Rahmen der übrigen Kolonialprägungen passen. Man erwartet eigentlich anstelle der Aufschrift CAESAR die sonst übliche Angabe des Kolonienamens<sup>9</sup>, etwa C(olonia) I(ulia) E(questris). Darf man annehmen, daß Provinzstädte ausnahmsweise das Prägerecht für nicht-koloniale Münztypen bekommen haben, um einer zeitweiligen Münzknappheit zu steuern? Man könnte in diesem Falle in Nyon von einer Art Notgeld sprechen, das in der Frühzeit der Kolonie für deren lokale Bedürfnisse geprägt worden wäre. Auch diese Frage läßt sich nur in größerem Rahmen beantworten. (H. B.)

<sup>7</sup> Zu dieser Frage zuletzt Vittinghoff, 23, 6.

<sup>8</sup> Das Adjektiv «equestris» heißt sowohl «Reiter-», als auch «Ritter-».

<sup>9</sup> So z. B. C(olonia) I(ulia) V(ienna) in Vienne (vgl. M. Grant, *From Imperium to Auctoritas*, 1946, 337), COPIA FELIX / MUNATIA in Lyon (ibid., 206 f.) u. a. m.

## RAOUL KRAFT

### UN ESSAI INÉDIT D'AUGUSTIN DUPRÉ

Par décret du 9 avril 1791 de la Convention Nationale fut institué un concours pour la création de nouveaux coins et l'attribution de la place de graveur général des monnaies. Six artistes y prirent part en présentant des essais pour l'écu de 6 livres. Ce furent Andrieu, Droz, Dupré, Duvivier, Gatteaux et Vasselon. Lorthior dont les essais ne furent pas terminés ne put concourir.

Dupré obtint le prix. On connaît de lui deux projets. L'un habituellement dénommé type I<sup>1</sup> fut adopté pour l'écu constitutionnel et frappé aux millésimes de 1792 et 1793. L'autre dénommé type II<sup>2</sup> (*fig. 1*) présente au droit le buste drapé du Roi. Le revers est en tous points similaire à celui du type I.

Un troisième essai paraît avoir été tenté par Dupré. Le droit est le même que pour le type II, mais le revers (*fig. 2*) en diffère fortement par la disposition des lettres de la légende. Le faisceau aussi n'est pas le même. Enfin, la pointe de l'aile gauche du génie n'apparaît pas sous l'aile droite comme dans le type habituel.

Il est curieux de constater que cet essai n'ait été apparemment signalé nulle part ; ni Hennin, Ciani ou Guilloteau ne le mentionnent dans leurs ouvrages pas plus que Saunier dans son étude sur Augustin Dupré<sup>3</sup>. Pourtant il s'agit bien d'un essai provenant d'un coin différent. La correspondance de Dupré conservée au Cabinet des Médailles à Paris et qui aurait pu nous éclairer ne remonte hélas pas à une époque antérieure à l'année 1792.

Nous avons pu identifier jusqu'ici trois épreuves de cet essai :

- 1) Les épreuves de graveurs droit et revers (reproduites ci-dessus) en étain uniface provenant de la Collection Tasbille et probablement auparavant de la Collection Marchéville.

<sup>1</sup> P. Ciani, *Les monnaies françaises de la révolution etc.*, Paris 1931, p. 15, 88.

<sup>2</sup> *ibid.*, p. 16, 91.

<sup>3</sup> H(ennin)., *Histoire numismatique de la révolution française*, Paris 1826. V. G(uilloteau)., *Monnaies françaises*, Versailles 1942. Charles Saunier, *Augustin Dupré*, Paris 1894.



- 2) Un essai en cuivre droit et revers mentionné par un correspondant aux Etats-Unis et figurant dans sa Collection — Poids 28,61 g., diam. 39 mm., tranche lisse.
- 3) Un essai en cuivre, épreuve uniface du revers, figure à Paris au Cabinet des Médailles.

Il n'est pas impossible que d'autres épreuves de cet essai soient encore découvertes. Elles doivent en tout cas être fort rares.

## JEAN TRICOU

### LES SÉRIES SUISSES DU CABINET DES MÉDAILLES DE LYON

A la demande du Dr Schwarz, conservateur du Musée national de Zurich, à qui je signalais l'importance de la série suisse du Cabinet de Lyon, j'ai dressé cette liste très sommaire. Elle a seulement pour but de signaler cet ensemble d'environ 850 pièces, et de permettre aux spécialistes de savoir ce qu'ils pourront y trouver.

C'est pour la plus grande partie à la collection d'Henri Morin-Pons, acquise par le Musée de Lyon en 1863, que nous devons cette série. Le savant auteur de la *Numismatique du Dauphiné* avait en effet réuni tous les documents monétaires se rapportant aux pro-